

Avant-propos

Le président de la Commission européenne, Jacques Santer, est au début de son nouveau mandat. Une de ses principales préoccupations: rapprocher l'Europe des citoyens (p. 10).

Ce numéro d'Eurinfo s'ouvre sur un thème qui s'adresse aux jeunes et aux étudiants, et susceptible de transformer leur vision de l'Europe: les programmes communautaires, comme Leonardo et Socrates, qui offrent de nouvelles perspectives durant l'enseignement secondaire et universitaire (pp. 1 à 3).

Après la réunion du G-7 à Bruxelles sur les autoroutes de l'information, beaucoup s'interrogent sur l'impact de ces nouveaux développements sur le citoyen européen (pp. 6-7-8).

Dans le cadre de la libre circulation au sein de l'Union européenne, nous sommes allés voir du côté de la frontière belgo-allemande, et plus particulièrement dans la jolie cité de Raeren. Cet ancien village de potiers est aujourd'hui confronté aux conséquences de sa situation attrayante (pp. 4-5). A cet égard, nous vous renvoyons à notre rubrique Eurodroit. Il traite d'un récent arrêt de la Cour de justice relatif à un problème d'harmonisation de la fiscalité, un sujet qui peut quelques fois causer des surprises désagréables aux travailleurs transfrontaliers (p. 14).

Quant à la libre circulation des capitaux, dont nous vous parlions dans Eurinfo n°182, quelques précisions vous sont données dans ce numéro (p. 15).

La Suède clôt notre série sur les nouveaux membres de l'Union (p.9). Et en dernière page, vous avez un aperçu de l'ensemble des manifestations organisées le 9 mai prochain, date de la Journée de l'Europe, et lendemain du 50e anniversaire de la fin de la Seconde guerre mondiale.

J.F. van den Broeck
Directeur du Bureau en Belgique
de la Commission européenne

Apprendre, toute une aventure !



Jean Hanssens © Isopress

Leonardo, Socrates, Jeunesse pour l'Europe... : autant de programmes européens qui visent à encourager la mobilité des étudiants, à améliorer la reconnaissance mutuelle des formations et à accroître les échanges d'expériences. Pourquoi ne pas en profiter?

Des programmes existaient déjà pour favoriser la mobilité des jeunes, mais le traité de Maastricht leur a donné un coup d'accélérateur. Depuis janvier 1995, la Commission européenne a regroupé ces différents programmes en 3 grands volets: **Socrates, Leonardo et Jeunesse pour l'Europe.**

Ils seront d'application jusqu'au 31 décembre 1999, et s'adressent à un public pour le moins vaste: 6 millions d'étudiants, 60 millions d'écoliers, 4 millions d'enseignants... Objectif de la Commission: que 10% des étudiants de l'Union effectuent une partie de leurs études dans au moins deux pays de l'Union. ▶▶

370 millions d'Européens, et vous, et vous...

Vous avez des questions à poser sur votre citoyenneté européenne?

Du 2 au 5 mai et du 8 au 12 mai 1995, la Commission européenne vous répond, de 14h à 18h, au **0800-145.17 [APPEL GRATUIT]**





Le programme Socrates devrait bénéficier, d'ici la fin de l'année, à 150.000 étudiants, 22.000 universités et établissements d'enseignement supérieur et 18.000 enseignants.

►► Destiné à promouvoir la dimension européenne dans l'enseignement, de l'école primaire à l'université, le programme **Socrates**, du nom du célèbre philosophe, prend la relève des programmes Erasmus et Lingua, qui venaient à échéance en décembre 1994. Mais avec des nouveautés: ainsi, les actions destinées à l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire, de même que l'action en faveur de l'enseignement ouvert et à distance. En plus des 15 Etats membres, il s'ouvre aux pays d'Europe centrale et orientale, à Chypre et à Malte. Socrates renforce en outre le budget disponible en faveur des enfants de migrants et de tsiganes.

Le nouveau programme **Leonardo** fait, lui, référence à Léonard de Vinci, à son inventivité et sa vision de l'avenir. Il vise à améliorer la formation professionnelle dans toute l'Union, y compris par la coopération entre universités et entreprises, à développer les compétences linguistiques et à diffuser les innovations dans le domaine de la formation, par exemple dans le domaine de l'apprentissage à distance. Et ainsi, à mieux lutter contre le chômage. Le recours aux nouvelles techno-

logies de l'information dans les projets de formation sera un critère de choix pour bénéficier d'une aide communautaire. Leonardo succède aux programmes d'échanges Comett, Petra, Force et Eurotecnet. Il est également ouvert aux pays d'Europe centrale et orientale, à Chypre et à Malte.

Aujourd'hui dans sa troisième phase, le programme **"Jeunesse pour l'Europe"** s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans dans un cadre parascolaire. But: organiser des échanges entre organisations de jeunes, grâce à des projets à thème commun, conçus, réalisés, et évalués par les jeunes eux-mêmes.

Parmi les actions possibles: animations culturelles, formations d'animateurs, apprentissage des langues, sensibilisation des jeunes à la citoyenneté européenne, à la démocratie et à l'égalité des chances. La priorité est donnée aux jeunes qui ont le plus de difficultés à participer à un échange: que ce soit pour des raisons financières ou sociales, ou parce qu'ils vivent dans les régions les plus excentrées de l'Union.



Bert Van den Broucke © Isopress

Tempus et Youthstart

Quant au programme **Tempus**, il a pour but d'aider au développement des systèmes d'enseignement supérieur dans les pays d'Europe centrale et orientale.

Ce programme s'adresse surtout à des collectivités ou institutions (universités, entreprises, organisations), mais comporte un volet qui intéresse les étudiants désirant étudier dans les pays inscrits à ce programme.

Les disciplines les plus concernées par ce programme sont principalement l'économie, les études d'ingénieur et les sciences appliquées. Des aides financières pourront également être accordées à des associations d'étudiants, pour autant qu'elles soient agréées par les universités concernées.

Enfin, **Youthstart** est une nouvelle initiative communautaire dans le domaine "Ressources humaines", en faveur de l'emploi.

Il est destiné aux jeunes de moins de 20 ans qui n'ont encore aucune qualification professionnelle. Les bénéficiaires du programme Youthstart seront choisis en priorité dans les groupes ou les régions défavorisés. □

Changer d'air

"Le niveau des études supérieures en Belgique est très bon, mais nous manquons d'une ouverture au monde et à l'actualité". Thomas, un Bruxellois de 21 ans, en deuxième année d'ingénieur industriel, a voulu y remédier: après sa rhéto, il a passé l'année scolaire 92-93 en Norvège, et s'apprête à partir en Allemagne dans le cadre du programme Socrates. "Il est bien plus facile de s'inscrire en Belgique qu'en Norvège. Là-bas, l'accès aux études supérieures est tributaire des résultats dans le secondaire et du nombre de places disponibles."

La Norvège, c'était pour lui la première occasion de vivre de manière autonome, sans pouvoir compter sur la voiture ou la machine à laver des parents. Deux choses l'ont frappé à son retour: "D'abord, je n'ai pas l'impression d'avoir perdu un an: la moitié de mes camarades de rhéto ont raté leur première année d'études supérieures! Ensuite, je n'ai pas vraiment ressenti la joie de retrouver mes camarades: l'étudiant part, la vie continue et ceux qui sont restés s'intéressent finalement peu à la parentèse "exotique" de celui qui est parti". Aujourd'hui, Thomas est confiant: avec sa connaissance du norvégien et de l'allemand, et son approche du savoir-faire "made in Germany", le chômage ne fait guère partie de ses appréhensions.

D'après l'Unesco,

la Belgique et la Suisse sont parmi les pays au monde dont les universités et écoles supérieures accueillent le plus d'étudiants étrangers. Qu'est-ce qui pousse les étudiants étrangers à passer quelques mois ou quelques années en Belgique? On cite la langue (les universités flamandes proposent nombre de programmes de troisième cycle en français ou anglais), la qualité des études, les réductions des coûts d'inscription, et les bourses pour les étudiants des pays en développement, et, par-dessus tout, l'absence quasi générale d'examens d'entrée et de numerus clausus.

Les professeurs seraient

plus tolérants avec les étudiants étrangers: ils tiendraient compte des difficultés d'adaptation, des problèmes de langue et semblent retirer un certain prestige à accueillir des étudiants étrangers. Ils auraient tendance à donner des notes plus hautes qui font remonter la moyenne des points en Belgique: au risque de dévaloriser le diplôme? On cite le cas d'étudiants qui s'arrangent pour partir à l'étranger au moment où leurs camarades de cours doivent subir l'un ou l'autre cours très difficile pour le remplacer par le cours suivi à l'étranger. Un appel à plus de rigueur?

Pour les seniors aussi:

Sur le modèle des programmes de la Commission, l'Université des Aînés de Louvain-la-Neuve (UDA) a lancé le projet REUNIA. But: inviter des groupes d'aînés membres d'autres universités du 3e Age, en Europe ou ailleurs, et leur proposer un "menu" à la fois touristique et éducatif. Une invitation qui, bien sûr, fonctionne dans les deux sens. Ainsi, après avoir accueilli des retraités de la Martinique, un groupe de l'UDA s'envolera vers Fort-de-France à la fin de l'année. Une belle façon de découvrir d'autres modes de vie et de pensée.

Rens.: Chantal Declerck, Université des Aînés, tél.: 010/47 41 88 ou 47 41 81.

Pour en savoir plus...

JEUNESSE POUR L'EUROPE:
bld Adolphe Max 13-17,
1000 Bruxelles.
Tél.: 02/219 09 06

LEONARDO:
Cellule F.S.E.,
World Trade Center,
Tour 1, 4e ét.,
bld E. Jacqmain 162/16,
1210 Bruxelles.
Tél.: 02/207 75 16

SOCRATES:
Place Surllet
de Chockier 15/17
1000 Bruxelles.
Tél.: 02/221 83 37

TEMPUS:
Ministère de
l'Education,
Secrétariat général,
rue Royale 204,
1000 Bruxelles.
Tél.: 02/210 55 69

YOUTHSTART:
Cellule F.S.E.,
World Trade Center,
Tour 1, 4e ét.,
bld E. Jacqmain 162/16,
1210 Bruxelles.
Tél.: 02/207 75 16

EQUIVALENCE DE DIPLÔMES:
Direction générale
de l'Enseignement
et de la Recherche
scientifique,
bld Pachéco 19/0,
1010 Bruxelles,
Tél.: 02/210 55 77

Belgique/Allemagne

La complainte de Raeren

TABAC ET PAUVRETÉ

Une plus forte taxation des produits du tabac, même si elle est bénéfique à la majorité en réduisant la consommation de cigarettes, a des effets négatifs pour une minorité constituée des familles les plus pauvres. Paradoxalement, les taxes sur le tabac aident à réduire la consommation auprès d'une moitié de fumeurs, notamment parmi les plus riches, mais n'ont aucun effet sur ceux qui fument le plus et qui finalement n'en ont pas les moyens: les familles à faible revenu. Depuis des lustres, toutes les enquêtes concordent pour affirmer que le tabagisme est de plus en plus concentré parmi les personnes pauvres et plus spécialement parmi les femmes. Une donnée qui est confirmée par la croissance et la diffusion du phénomène dans les pays en développement.

o o o

Dans les cantons de l'Est, tout prête à la sérénité et à la joie de vivre. Est-ce à dire que tout y est rose?

En 1992, 3.658 personnes des régions d'Eupen, Malmedy et Verviers se rendaient quotidiennement en Allemagne pour y travailler. 544 seulement faisaient le trajet inverse. 60 % de la population de cette région avait moins de 39 ans.

Ces chiffres ont un dénominateur commun logique: l'Allemagne, et particulièrement la ville d'Aix-la-Chapelle, constitue le véritable pôle d'attraction économique non seulement des cantons de l'Est, mais aussi de toute la région belge qui les entoure.

Cité-dortoir

Tout serait-il donc pour le mieux dans le meilleur des mondes transfrontaliers?

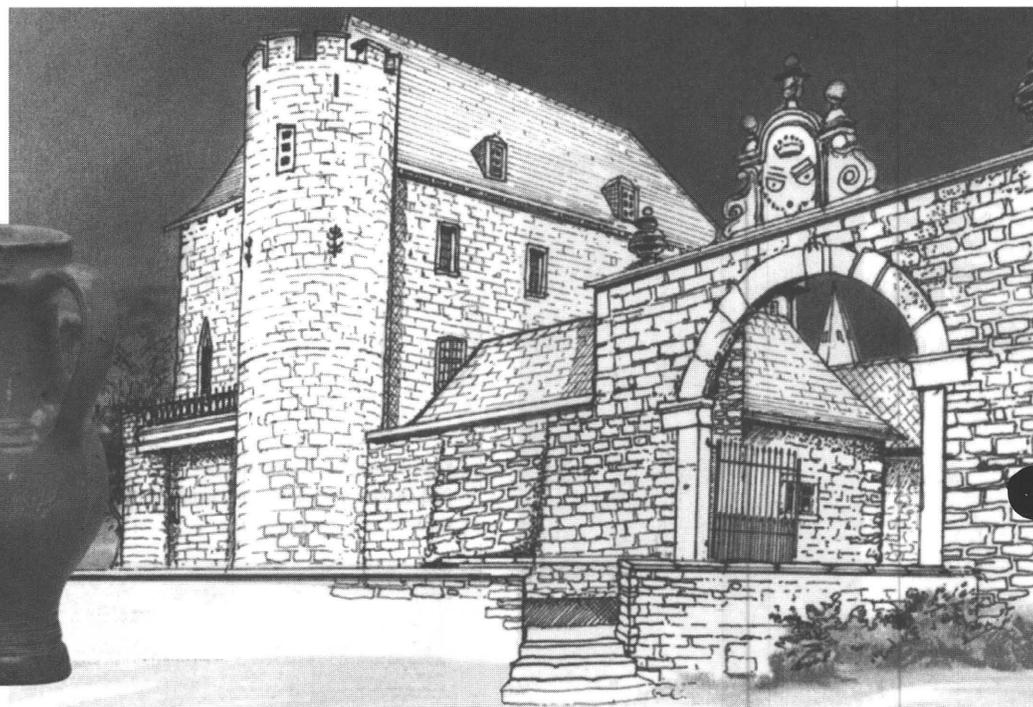
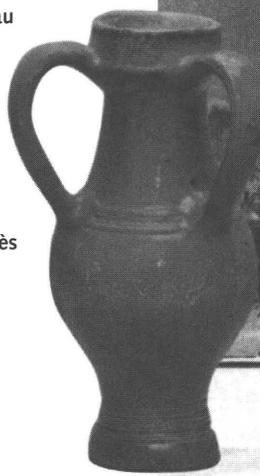
Si le reste des cantons de l'Est est, pour le moment, moins touché, le revers de la médaille se dessine dans la commune de Raeren, située sur la frontière belgo-allemande. C'est pour éviter les dérives xénophobes et anti-démocratiques, et se placer clairement dans la voie de l'Union, que le bourgmestre

Bruno Fagnoul se démène pour faire comprendre son problème à la Communauté germanophone, aux autorités belges et allemandes, et à l'Union européenne.

"Ma commune, explique-t-il à Eurinfo, est devenue le dortoir d'Aix. Au début de cette année, Raeren comptait 9.350 habitants, dont 43,7% d'Allemands. Nos nouveaux habitants, qui sont bien entendu les bienvenus, viennent chercher ici les logements qui font défaut en Allemagne, et qui les placent à 6 km d'une grande ville allemande, dans un cadre de verdure, à caractère rural. Cela entraîne une importante hausse des prix de l'immobilier."

Mais chacun, M. Fagnoul en tête, se plaît à reconnaître que l'ouverture des frontières fait déverser un pactole non négligeable dans la région. En particulier à destination des PME et des secteurs de la construction. La région étant très touristique, il est cependant difficile d'évaluer l'impact précis de cet afflux de nouveaux habitants sur les commerces.

Le musée de la Poterie, établi dans le château d'eau médiéval de Raeren, expose des produits de l'artisanat potier raerenois, de même que des objets en grès romains et rhénans





Bert Van den Broucke © Photo News

Malmedy

Finances publiques

Dans tous les cantons de l'Est, autorités et population surveillent attentivement l'évolution des choses à Raeren. Le phénomène pourrait en effet s'étendre. Tous insistent sur deux points, le premier étant d'ordre politique, le second concernant l'équilibre des finances communales.

Au niveau politique, d'abord, ces nouveaux habitants auront le droit de vote dès l'an 2000. "C'est absolument normal et démocratique. Mais il faut que nous-mêmes et les dirigeants de l'Union européenne trouvions ensemble les solutions qui permettront de protéger les droits des Belges devenus minoritaires. C'est un cas particulièrement exemplaire pour l'Union européenne, qui doit dégager des idées nouvelles pour empêcher l'émergence de courants nationalistes et xénophobes."

Côté économique, la question est certes plus locale, mais aussi plus immédiate et tout aussi révélatrice. 70% de habitants allemands des cantons de l'Est sont soit des fonctionnaires d'Etat, soit des indépendants. Aux termes de la convention belgo-allemande, ils paient leurs impôts dans le pays où ils travaillent. Pour Raeren, le problème est de taille.

"En tenant compte que nous ne percevons pas non plus les 6% d'additionnels, cela nous fait une perte de 12 à 15 millions de BEF par an. Mais nos charges, elles, augmentent dans des proportions très importantes, que nous ne pourrions bientôt plus supporter. Administration, police, infrastructures, tous les secteurs de la vie communale sont atteints. Dans l'enseignement, sur les 850 enfants inscrits, 370 sont Allemands, et 120 d'entre eux n'habitent même pas ici. Nous en sommes au troisième projet d'extension de nos écoles, sans recettes compensatoires." Et de montrer les exemples, nombreux dans l'Europe commu-

nautaire, où, soit via les autorités nationales, soit par accords spécifiques entre régions transfrontalières, ces questions ont pu trouver des réponses satisfaisantes pour tous.

Manque d'harmonisation?

Qu'ils soient belges ou allemands, les habitants des cantons de l'Est vivent eux aussi les difficultés quotidiennes de l'habitant à cheval sur deux frontières. Ainsi ce médecin belge, marié et père de 4 enfants, est cardiologue dans une clinique allemande, au-delà du corridor de 30 km après la frontière. Il est dès lors taxé comme célibataire en Allemagne. Pour la bonne et simple raison que les autorités allemandes, craignant un afflux de familles d'ouvriers étrangers sur leur territoire, refusent la composition de ménage pour toutes les professions.

Ainsi encore, ce pensionné allemand domicilié dans les cantons. Il est obligé de s'inscrire auprès d'une mutuelle belge qui en supporte la charge, alors qu'elle n'en a jamais perçu les cotisations. Quant au Belge qui souhaite se faire soigner à Aix-la-Chapelle, par exemple, il doit affronter une véritable montagne de procédures administratives.

Ce qui fait souhaiter à chacun que l'Europe sociale devienne vraiment une réalité. A cet égard, le récent arrêt de la Cour de Justice européenne (*voir notre rubrique Eurodroit, p. 14*) condamnant les discriminations fiscales à l'encontre des travailleurs non-résidents, représente un important pas en avant.

M. VDM.

INDUSTRIE: AUGMENTATION DE LA PRODUCTION EN 1994...

Voilà une indication chiffrée noir sur blanc de la reprise économique: en 1994, dans l'Union européenne à douze, la production industrielle a augmenté de 5,2% alors qu'elle avait chuté de 3,2% en 1993. Ces résultats, publiés par Eurostat montrent une amélioration dans tous les pays de l'Union à douze, ainsi que dans les trois nouveaux pays membres. La production industrielle a augmenté dans les quinze pays sans exception en 1994, alors qu'elle avait décliné dans onze d'entre eux en 1993. Au sein de l'Union à douze, c'est l'Irlande qui bat tous les records avec une progression de 11,2%. Le Danemark, le Luxembourg, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni se situent également au-dessus de la moyenne. Au-dessous on trouve l'Allemagne (3,5%), la France, les Pays-Bas, la Grèce et enfin le Portugal (0,3%). Parmi les nouveaux membres, la Finlande a battu tous les records avec 11,5%, suivie de la Suède (9,7%) et de l'Autriche (2,9%).

POURQUOI IMPOSER SES DÉCHETS AUX AUTRES?

Les déchets dangereux représentent un cadeau empoisonné pour les pays - souvent les plus pauvres - qui les reçoivent. Mais des déchets en principe inoffensifs peuvent aussi poser des

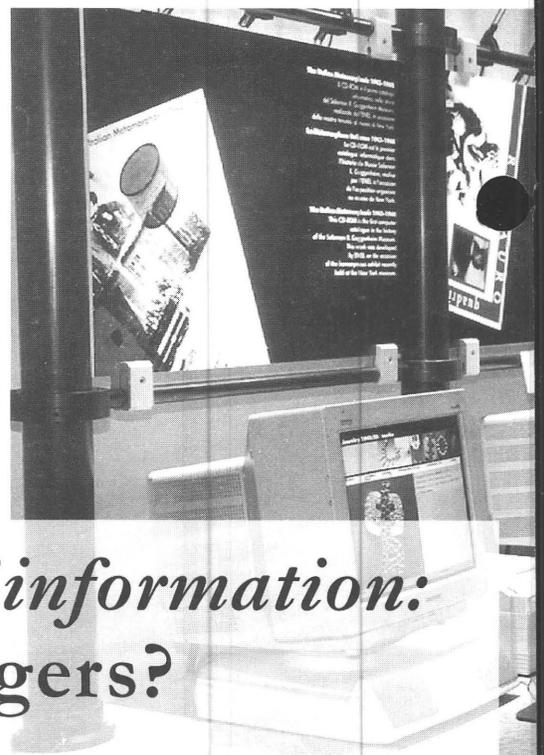
o o o problèmes à des pays qui n'ont pas les moyens techniques pour les traiter et les valoriser – généralement des pays en développement. C'est pourquoi la Commission européenne a proposé récemment aux Quinze d'interdire l'exportation des déchets recyclables vers les pays extérieurs à l'Union qui n'en veulent pas. Depuis le 6 mai 1994, un règlement européen oblige les pays de l'Union à contrôler les exportations de déchets nocifs, destinés à être éliminés. Ce règlement permet à l'Union de respecter la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et la décision de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) sur le contrôle des mouvements de déchets destinés à la valorisation. Mais ces accords internationaux ne prévoient rien pour le cas où des pays extérieurs à l'Union et à l'OCDE ne disposent pas des installations adéquates pour le recyclage. o o o

Après le Sommet du G7 à Bruxelles

Autoroutes de l'information: pour quels usagers?

La combinaison de l'informatique et des télécommunications bouleversera-t-elle notre façon de vivre dans les prochaines années? La dernière réunion ministérielle des sept pays les plus industrialisés (G7) à Bruxelles a tenté de faire le point.

Que vous le craigniez ou non, les nouvelles "télé-technologies" ont fait leur entrée dans votre vie quotidienne. La numérisation de la connaissance, à savoir la transformation des textes, des photos, des films en une suite de 0 et de 1 compréhensibles par les ordinateurs, permet de faire circuler tout un savoir entre ordinateurs reliés par câbles et satellites. En vous



asseyant devant un nouveau PC (personal computer) dit "multimédias", vous pouvez écrire ou lire un texte, admirer quelques tableaux de maîtres exposés au Louvre ou écouter les plus belles oeuvres de l'un ou l'autre grand maestro, le tout en passant par exemple, par le célèbre réseau Internet.

La conséquence logique de cette évolution devrait donc être: "Exit les livres, les disques et les films, les rapports et autres notes de service. Place à la société de l'information et à ses fameuses autoroutes qui transporteront tout le savoir d'ordinateur en ordinateur." Voire. Dans la pratique, les choses ne sont ni si faciles, ni si rapides. L'explosion technique est là, les projets pilotes se développent, mais ces nouvelles technologies mettront quant même un peu de temps à s'installer.

Le matériel

Pour fonctionner, elles doivent disposer de trois éléments:

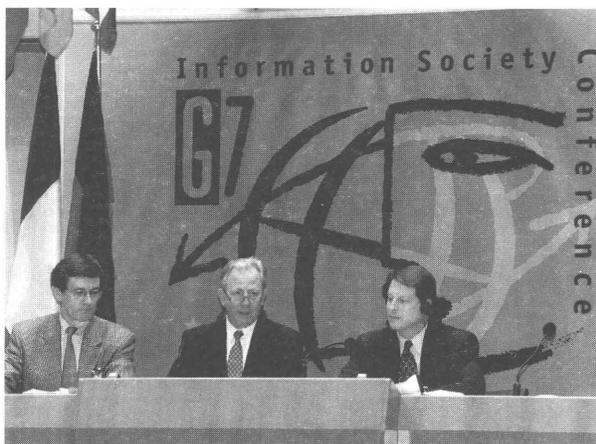
- la matière première, le "savoir": les films, la musique, les données scientifiques;
- le système de communication: un réseau de câbles, de faisceaux satellites suffisamment puissants pour transporter la matière première, en bref des "autoroutes" de l'information;
- le support matériel: l'ordinateur et le programme qui vous permettront de vous brancher sur ces réseaux. Autrement dit les instruments, les outils qui vous donneront accès à toutes ces connaissances.

Pour maîtriser ces trois aspects de la société de l'information, de puissantes multinatio-

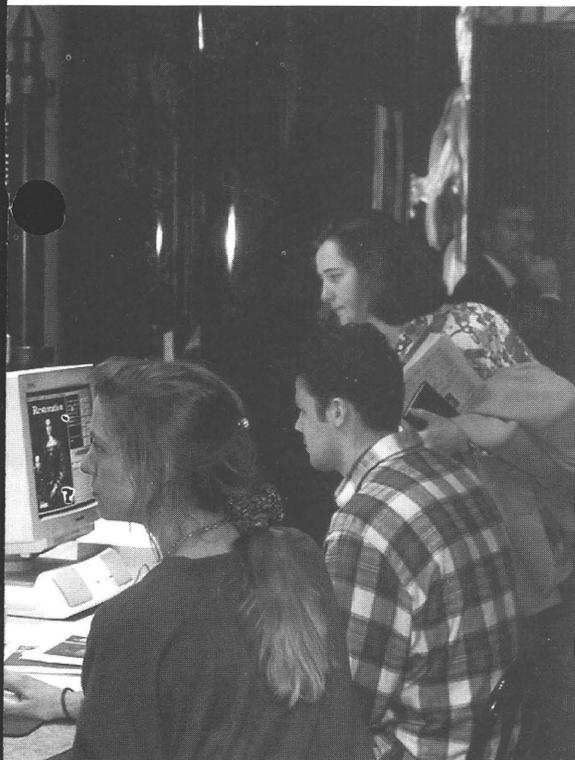
De droite
à gauche:
Al Gore,
vice-président
des Etats-Unis,

J. Santer,
président
de la Commission
européenne

et N. Van der Pas,
porte-parole
de la Commission



© CE



© CE

nales mettent sur pied des associations momentanées (joint ventures). Par exemple, la Warner Bros, qui produit des films, se rapproche d'AT&T et de British Telecom – qui possèdent déjà les principaux réseaux de télécommunication – mais aussi de la firme Microsoft qui produit des logiciels. Dans quelques années, la Warner produira les films, AT&T et British Telecom les distribueront via leurs câbles et vous les recevrez sur votre télévision grâce à un petit récepteur mis au point par Microsoft. Cette nouvelle société commerciale ainsi créée contrôlera donc toute la chaîne, de la production à la consommation.

Cependant, à l'heure actuelle, deux obstacles majeurs subsistent. Tout d'abord, les réseaux de câbles en cuivre qui sillonnent, par exemple, le sous-sol belge ne sont pas suffisamment puissants pour transporter toutes les données informatiques qui y circuleront bientôt. Ceux qui gèrent ces réseaux devront donc entreprendre leur modernisation en utilisant la fibre optique, qui véhicule sans difficulté le son, l'image et l'écrit.

D'autre part, ces fameux réseaux sont encore souvent des monopoles d'Etat. En Belgique, Belgacom est la seule société autorisée à gérer des réseaux de télécommunications permettant le transfert de données. Mais la libéralisation de ces services, prévue au plus tard pour 1998 par les services de la Commission européenne, mettra fin à ces monopoles et permettra aux puissantes sociétés multinationales d'acquiescer et de contrôler le chaînon manquant: l'infrastructure, le réseau de câbles. ▶▶

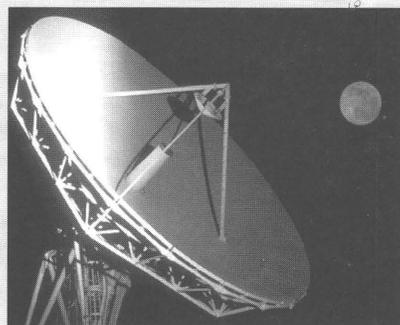
8 principes et 11 projets

Les participants de la réunion ministérielle du G7 à Bruxelles ont défini huit règles de conduite à respecter pour assurer le développement de la "société de l'information":

- promouvoir une concurrence dynamique;
- encourager l'investissement privé;
- définir un cadre réglementaire évolutif;
- assurer un accès ouvert aux réseaux;
- garantir l'universalité de l'offre;
- promouvoir l'égalité des chances entre les citoyens;
- promouvoir la diversité des contenus, la diversité culturelle;
- reconnaître la nécessité d'une coopération mondiale en prêtant une attention particulière aux pays moins développés.

Onze projets pilotes, destinés à sensibiliser les Européens à ces nouvelles technologies, ont également été approuvés. Les pays du G7 vont:

- créer un inventaire des projets et études nationales et internationales pour la promotion des autoroutes de l'information;
- étudier l'interopérabilité, la jonction de ces réseaux;
- s'intéresser à la formation et l'éducation transculturelle (apprentissage des langues,...);
- créer une bibliothèque électronique, un réseau reliant les bibliothèques locales et nationales et permettant de faire passer un livre sur écran;
- créer des musées et galeries d'art électroniques;
- améliorer le regroupement et l'échange des données informatiques sur l'environnement;
- créer un système global des situations d'urgence (améliorer la réponse aux crises et aux catastrophes naturelles);
- appliquer ces techniques à un système global de santé pour améliorer la coopération médicale;
- favoriser l'échange d'informations gouvernementales par ordinateur pour limiter la paperasserie;
- pousser un marché global pour les PME (échange d'informations, recherche de nouveaux marchés,...);
- créer un système d'information maritime pour renforcer la protection de l'environnement et la compétitivité industrielle du transport maritime.



TELECOM: les règles du jeu

Selon la Commission européenne, seule la libéralisation complète des infrastructures de télécommunications incitera les opérateurs à investir dans les nouvelles technologies qui permettront de bâtir cette "société de l'information". Dans la première partie d'un Livre vert publié en octobre dernier, la Commission a défini les grands principes de cette libéralisation ainsi qu'un calendrier qui prévoit une ouverture totale à la concurrence au 1er janvier 1998. Ce document a été approuvé par le Conseil de l'Union l'année passée. Dans la seconde partie, elle définit le cadre réglementaire à l'intérieur duquel devra s'exercer la concurrence.

La règle d'or à respecter sera la sauvegarde du service universel, c'est-à-dire l'accès pour tous à des services minimums de qualité à des prix abordables. La solution proposée par la Commission est tout à fait originale: les opérateurs privés qui choisiraient de ne pas offrir de service universel devraient en contrepartie verser un pourcentage de leur chiffre d'affaires à un fonds qui serait créé dans chaque Etat membre pour financer le service universel. Les fonds seraient gérés au niveau national par des autorités indépendantes.

Outre les règles générales pour la garantie du service universel, le Livre vert énonce également les règles qui devront être respectées en matière d'interconnexion et d'interopérabilité des réseaux ainsi que pour l'octroi des licences. Ces deux points sont avant tout de la compétence des autorités nationales, mais les principes de base devront être les mêmes partout dans l'Union européenne. Le Livre vert insiste par ailleurs sur la nécessité d'une concurrence loyale entre les différents opérateurs et sur l'obtention, par le biais des négociations à l'OMC (Organisation mondiale du commerce), d'une ouverture comparable des marchés des pays tiers en vertu du principe de réciprocité.

◦ ◦ ◦ **LUTTE ANTI-FRAUDES:
COUP D'ACCÉLÉRATEUR**

La Commission européenne veut donner un grand coup d'accélérateur à la lutte contre les fraudes "communautaires". Son programme de travail pour 1995, adopté tout récemment, apparaît particulièrement copieux. Mais la Commission souligne que le combat anti-fraudes ne pourra porter ses fruits sans un engagement net des Etats membres de l'Union, notamment pour adopter des "lois européennes" rigoureuses dans ce domaine. L'Unité de coordination pour la lutte anti-fraudes de la Commission européenne (UCLAF) va bientôt compter plus de 80 personnes. Grâce à l'arrivée d'"incorruptibles" venant des directions de l'agriculture et des douanes, elle va cette année regrouper toutes les activités de la Commission contre les fraudes et multiplier les missions d'enquête sur place. □

►► **Les enjeux**

Restera à déterminer les services qui seront véhiculés par ces supports.

Le secteur de la recherche a déjà développé des projets de télémédecine ou de télésurveillance. Mais les enjeux socio-économiques sont ailleurs. Si les jeux électroniques et la vidéo à la demande sont pratiquement assurés de rencontrer le succès, il semble, selon de récentes études américaines, que les futurs consommateurs ne sont pas prêts à payer n'importe quel prix pour n'importe quels services. Ils se montreront sélectifs.

Et c'est l'évolution de leur goût, des sommes d'argent qu'ils seront prêts à investir, qui dictera l'évolution de ce secteur. Le marché guidera l'innovation.

C'est à ce niveau que les pouvoirs publics et la Commission européenne en particulier devront intervenir. Les ministres et commissaires européens en ont discuté lors du récent G7. Ils devront assurer un service minimum pour tous. Ils devront éviter de créer de nouveaux exclus, et ouvrir le concept de service universel pour éviter toute discrimination. Le niveau d'éducation ou les moyens financiers ne peuvent pas devenir des conditions d'accès à ces services télématiques. Tout un chacun devra y avoir droit. Sinon, les autoroutes de l'information, présentées comme créatrices d'emplois dans le Livre blanc de Jacques Delors, risquent de laisser beaucoup de monde sur les bas-côtés. **G. V.**



© CE

Internet, la pionnière

Le réseau informatique a été créé il y a 25 ans en pleine guerre froide par le département américain de la défense. Les militaires américains voulaient disposer d'un lien électronique entre leurs ordinateurs, et capable de résister à une attaque nucléaire. Par la suite, les universités l'ont utilisé pour échanger des données scientifiques. Enfin, depuis quatre ans, il s'est ouvert aux sociétés commerciales et aux particuliers.

Aujourd'hui, cette formidable toile d'araignée relie 40.000 petits réseaux locaux répartis dans 80 pays à travers le monde. Grâce à un simple ordinateur relié au réseau par modem (téléphone) vous avez accès aux collections du Louvre, aux derniers communiqués de presse de la Maison Blanche, à des recettes de cuisine, et même aux paroles de la dernière chanson rock à la mode...

En Belgique, c'est Belgacom via sa filiale "Interpac" qui a ouvert l'accès à "Internet". Le prix pour y accéder? 1000 F d'installation, 300 F d'abonnement mensuel, 5 F par minute de connexion et, bien sûr, le coût de la communication téléphonique.

A l'occasion du G7, la Commission européenne a lancé son serveur "Internet Europa" destiné à répondre aux questions que posent les utilisateurs du monde entier sur la construction européenne. Il offre également les documents du service de presse de la Commission, un abécédaire des politiques et programmes d'aides menés par l'Union Européenne et un accès aux différentes banques de données de la Commission (Eurostatistiques, Information Society Project Office,...)

Code d'accès "Internet Europa":

HTTP: // WWW.CEC.LU

Deux exemples concrets

Eviter un nouveau Tchernobyl

Les centrales nucléaires de l'Europe de l'Est font peur. Si un accident survient sur un de ces sites, l'Union européenne n'échappera pas aux retombées radioactives. En 1993, la Commission européenne a créé "Prolink". Ce projet pilote utilise les techniques télématiques pour améliorer la sécurité souvent faible des centrales nucléaires de l'ancien bloc de l'Est. De grosses sociétés occidentales spécialisées dans ce domaine (Siemens-Nixdorf, Electricité de France,...) utilisent la vidéoconférence (sorte de téléphone-télévision) pour former les techniciens de la centrale slovaque de Mochovce aux dernières techniques de prévention d'accidents.

De plus, ce lien électronique pourrait se révéler utile en cas d'accident. Il permettrait aux meilleurs spécialistes occidentaux de mettre rapidement leur savoir-faire et leurs conseils au service des responsables slovaques. "La vitesse de réaction est importante, souligne Alain Dumort, responsable du projet. C'est la lenteur de la réaction et la difficulté de se rendre sur place qui a permis à l'accident de Tchernobyl de prendre des proportions désastreuses".

La médecine à distance

Au service radiologie de l'hôpital AZ VUB de Jette, le docteur Michel Osteaux utilise la téléradiologie. "Cette partie de la télémédecine, nous explique ce praticien, consiste à envoyer les radios d'un patient, d'un ordinateur à un autre ordinateur. De cette façon vous pouvez disposer immédiatement de l'avis d'un expert travaillant dans un autre institut et décider éventuellement un transfert du patient. Vous consultez un spécialiste à distance". Pour le moment, le docteur Osteaux collabore avec l'hôpital de Vilvorde. Dans l'avenir, il envisage d'élargir le réseau et de se connecter avec l'Institut Bordet à Bruxelles, l'hôpital de Boom et le Centre hospitalier universitaire de Lille en France.

● Suède: renflouer le "modèle"

Les Suédois ne sont pas hostiles à exporter leur fameux "modèle" dans l'Union. Avec l'espoir de le remettre à flot!

“ **O**ui aux investissements étrangers, non à la perte de notre bon air et de notre modèle social!”. Le dilemme européen a coupé la Suède en deux l'année dernière. Le débat sur l'adhésion a été un des plus âpres que le pays ait connu ces dernières années. Finalement, un beau jour de novembre, les Suédois ont accepté d'entrer dans l'Union... par la petite porte: 52,2% de "Ja" pour 46,9% de "Nej". L'étroitesse de la marge n'est pas tout: jusqu'au bout, le verdict est demeuré en suspens en raison du grand nombre d'indécis...

● A l'intensité de la controverse répondait, il est vrai, un horizon européen sans perspectives enthousiasmantes. L'incapacité de l'Union à se donner une ambition collective, à faire sens au-delà d'un espace marchand aux frontières sans cesse repoussées explique, pour une part, le caractère défensif de l'adhésion suédoise. Le slogan du "oui" était, par son réalisme, un aveu: "Montez dans le train ou restez en rade". On adhère pour ne pas être exclu d'une dynamique collective et par peur de l'isolement politique dans le monde de l'après-guerre froide.

A regarder la carte du résultat du référendum, on pourrait d'ailleurs croire que l'adhésion a été rejetée, tant dominent les régions colorées de rouge, la couleur du "non". Pour tout le Nord, très peu peuplé, l'Union est ressentie comme "lointaine" et "étrangère" à la culture suédoise: "Qu'est-ce que les eurocrates de Bruxelles comprennent à l'élevage du renne?", demandait un Lapon interrogé à la télévision. Le "oui" ne s'est imposé que grâce aux agglomérations du sud du pays où vit l'"establishment" politique et économique.

● Avec une habileté incontestable, le Premier ministre Ingvar Carlsson a basé sa campagne pro-européenne sur la notion de sauvegarde du fameux "modèle suédois". Remis en cause par la récession qui touche le pays et par les enjeux de la mondialisation, le "modèle"

serait, selon lui, mieux préservé à l'intérieur de l'Union qu'à l'extérieur. Des voix, dont celle de Jacques Delors, l'ancien président de la Commission, ont fait écho à ce credo en pariant sur la diffusion du système nordique à travers tout le continent. Ce processus d'harmonisation vers le haut toucherait la protection de l'environnement, la législation sociale, la transparence démocratique ou encore l'égalité des sexes...

En attendant, les Suédois s'arment à ce qui est pour eux le grand magma du Sud. On les dit assez passionnés de langue latine... et leurs ministres rentrent du bureau à vélo. Voilà en tout cas August Strindberg tendant la main à Luigi Pirandello et Federico Fellini rejoint par Ingmar Bergman: notre puzzle mental du vingt-et-unième siècle commence vraiment à prendre forme! **O.R.**

Forme de gouvernement: monarchie parlementaire

Chef de l'Etat: roi Carl XVI Gustaf

Chef du gouvernement: Ingvar Carlsson

Langue: suédois

Monnaie: couronne suédoise (1 cour. = 4,2 BEF)

Superficie: 449.964 km²

Population (1993): 8.727.000 hab.

Densité (1993): 19,4 hab./km²

PIB (milliards de \$): 221,9

Balance commerciale 1993 (milliards de \$): 7,1

Taux de chômage: 12%

Stockholm



Yvan Travert © Isopress



par Jacques Santer,

président
de la
Commission
européenne

Une Europe pour les citoyens

L'Europe a vécu de grands moments ces cinq dernières années: l'Allemagne s'est unifiée, le communisme s'est écroulé, la Communauté est devenue l'Union. Mais, pour citer Vaclav Havel, si tout est possible, plus rien n'est certain. Parallèlement à ces événements, les nationalismes parfois se réveillent partout en Europe. Déjà, ils ont débouché sur des conflits sanglants comme en ex-Yougoslavie. Face à cette tragédie, l'Union doit plus que jamais rester un pôle de paix et de prospérité pour le continent.

D'abord, il faut chez nous préserver et développer ce que nous avons construit pendant ces cinquante dernières années. C'est une sorte de miracle que la guerre entre nos peuples soit devenue inimaginable. Dilapider cet héritage serait un crime contre nous-mêmes. Ensuite, l'Union ne peut pas être un havre de paix dans un océan de détresse. Nous avons donc le devoir de partager nos valeurs et nos acquis avec tous les Européens. C'est pour cela qu'il est important de préparer, dès à présent, les futurs élargissements et de nous doter d'une réelle politique étrangère et de sécurité commune. L'Union elle-même sort d'une période difficile. Je suis conscient du scepticisme de nombre de nos concitoyens face à une Europe dans laquelle ils ne se reconnaissent pas toujours.

Des réponses claires

L'avenir communautaire ne peut plus être exclusivement une affaire d'initiés. Les Européens exigent d'être écoutés, ils exigent de participer à ce qui est devenu un élément central de leur vie, et ils ont raison. Si nous ne réussissons pas à répondre à cette attente, notre projet échouera. Les gens veulent des réponses claires aux questions qu'ils se posent. Que fait l'Union pour que notre économie soit forte et que les chômeurs retrouvent un emploi? Que fait l'Union pour promouvoir une société plus solidaire et pour améliorer la qualité de la vie? Que fait l'Union pour faire entendre la voix de l'Europe dans le monde? Que fait l'Union pour que ses institutions soient proches des citoyens, démocratiques, efficaces et bien gérées? Les réponses à ces questions résument le programme de la prochaine Commission.

La Commission nouvelle sera déterminée et ouverte. Déterminée à oeuvrer pour le bien commun, déterminée à sauvegarder des institutions fortes pour l'Union. Dans notre détermination, les citoyens

européens, le Parlement européen, seront nos alliés. Je m'engage aujourd'hui à travailler, en toute transparence, à rendre compte, à rendre des comptes.

Le travail de la Commission se développera autour de trois axes:

Premièrement, une nette réaffirmation de nos valeurs, des grands objectifs qui sous-tendent l'intégration européenne. Pourquoi tenons-nous tant à cette Union? Soyons combatifs sur ce plan. Il n'y a aucune honte à défendre haut et fort nos valeurs et il n'y a pas de raison d'accepter sans réagir les attaques de ceux qui veulent avec les recettes d'hier résoudre les problèmes de demain.

Osons combattre ceux qui se prétendent Européens et dont la seule idée sur l'Europe se réduit à la mise en cause du modèle communautaire.

Deuxièmement, l'application de la subsidiarité. Se concentrer sur l'essentiel doit être un effort constant. Nous devons faire au niveau communautaire seulement ce qui ne peut être accompli au niveau national, régional ou local. Il doit être dit très clairement que le pire ennemi de la subsidiarité est l'absence de confiance entre les Etats membres.

J'ai parfois l'impression que pour certains, subsidiarité veut dire: "aller tout contrôler chez le voisin, mais laissez-moi tranquille". Il y a un autre ennemi de la subsidiarité. C'est la mauvaise foi de ceux qui veulent y voir uniquement un moyen pour combattre l'intégration. On ne peut se targuer du respect de la sphère de l'individu pour combattre l'intégration. L'attribution de pouvoir à la puissance publique se justifie là où le transfert contribue à l'épanouissement de l'individu.

Troisièmement, la gestion. Soyons francs, c'est sur ce plan que la Commission doit, à mon sens, faire des efforts particuliers. Nous devons améliorer la culture budgétaire et administrative de la Commission. Le Parlement européen, avec la Cour des Comptes, ne cessent de le rappeler à la Commission. Lorsque la critique est fondée, nous corrigerons. Il faut aussi que nous fassions de la lutte anti-fraude une de nos priorités communes, à tous les niveaux, y compris dans les Etats membres.

Je suis optimiste de nature. Je me donnerai les moyens de mon optimisme. Avec la Commission. Avec le Parlement européen. Avec les citoyens de l'Union, et parmi eux, tous les collaborateurs dévoués de nos institutions. A la veille du troisième millénaire, l'Union sera plus forte, plus solidaire, plus proche de ses citoyens.



décisions

Concurrence et professions libérales

Les règles européennes de concurrence, notamment l'interdiction des ententes sur les prix, s'appliquent aussi aux professions libérales. La Commission européenne l'a signifié clairement le 1er février 1995 en ordonnant à l'ordre professionnel espagnol des conseils en brevets - le COAPI - de mettre un terme à la fixation de tarifs d'honoraires minima obligatoires. Le règlement intérieur du COAPI, organisme reconnu par l'Etat espagnol, prévoit un tarif minimum obligatoire et chaque année le COAPI revoit les tarifs appliqués dans la pratique. Ces derniers s'appliquent entre autres à des clients ne résidant pas en Espagne et à des résidents espagnols voulant acquérir un brevet dans un autre pays européen. La Commission a donc estimé que les règles du COAPI restreignaient la concurrence sur le marché européen. C'est seulement la deuxième fois que la Commission s'attaque à une entente entre membres d'une profession libérale; le premier cas, intéressant des expéditeurs en douane italiens, date de juin 1993. La Commission n'a donc pas infligé d'amende. Mais le commissaire à la concurrence, Karel Van Miert, a annoncé qu'il mettrait fin aux ententes de prix au sein des professions libérales "au fur et à mesure que les affaires se présentent" et "en tenant compte des particularités propres à chaque profession". □

Marché unique pour les motos, mais...

D'ici au 23 juillet 1996, les Quinze devront avoir harmonisé leurs méthodes de mesure de la vitesse et de la puissance maximale des motos, suivant une directive adoptée définitivement par le Conseil de l'Union le 17 janvier 1995. Cette directive facilitera la vente et l'immatriculation de ces engins dans le marché unique. Toutefois, en ce qui concerne la puissance maximale nette,

aucune solution vraiment commune n'a pu être dégagée. En juin 1993, le Conseil avait approuvé le principe d'une limitation de cette puissance à 100 CV, avec la possibilité pour les Etats membres d'autoriser les immatriculations jusqu'à 125 CV pendant cinq ans. Le Parlement européen a refusé cette disposition; Conseil et Parlement se sont mis d'accord, en décembre dernier, sur un compromis qui a été repris dans la directive définitive. Celle-ci n'impose aucune limitation à l'échelle européenne; mais pendant deux ans, les autorités nationales peuvent interdire la première immatriculation et les immatriculations successives des motos ayant une puissance maximale supérieure à 74 kW. Dans ce même délai de deux ans, la Commission européenne devra réaliser une étude afin de déterminer s'il existe un lien entre puissance et accidents de la route. □

Vie privée et traitement de données

Garantir la libre circulation des données personnelles dans l'Union européenne tout en protégeant la vie privée des individus: voilà le but essentiel d'une directive européenne sur laquelle les Quinze se sont mis d'accord le 6 février 1995. Cette "loi" doit encore passer devant le Parlement européen; elle devrait entrer en vigueur trois ans après son adoption définitive. La

directive s'appliquera à toutes sortes de données, excluant toutefois celles qu'échangent les polices et les autorités judiciaires, ainsi que les opérations portant sur la sécurité publique, la défense et la sûreté de l'Etat. Pour le reste, la directive prévoit des obligations pour les utilisateurs - individus, entreprises et administrations. Ils doivent par exemple informer la personne concernée dans certaines circonstances, lui laisser la possibilité de s'opposer au traitement des données et respecter des règles de confidentialité. La directive contient des dérogations pour les activités journalistiques et littéraires, afin de concilier liberté d'expression et respect de la vie privée. □

En bref

• **La Commission européenne a réparti**, le 17 janvier 1995, les aides régionales et sociales que recevront l'Autriche et la Finlande d'ici à la fin de 1999 - si l'on excepte les régions les plus défavorisées, déterminées par les traités d'adhésion. Ainsi, sur un total de 1,29 milliard d'ECU pour l'Autriche, les zones rurales fragiles, les actions anti-chômage et les structures agricoles recevront chacune environ 30%, les zones en déclin industriel ayant 7,8%. En Finlande, les actions anti-chômage et les structures agricoles disposeront de quelque 31% chacune; les zones rurales fragiles auront 18,1% et les zones en déclin industriel 17%. □

Le commissaire Martin Bangemann, accompagné de la parlementaire Jessica Larive, lors d'un tour d'essai à Strasbourg.



initiatives

Introduction de l'ECU en deux étapes?

Le passage à la monnaie unique, prévu par le traité de Maastricht pour 1997 ou 1999, ne se fera sans doute pas d'un seul coup, d'un jour à l'autre, mais plutôt en deux étapes. Tel est l'avis du groupe d'experts chargé par la Commission européenne d'étudier les conditions pratiques de l'Union monétaire. Dans un rapport intérimaire publié le 20 janvier 1995, les experts envisagent une première étape par laquelle les pays participant à l'Union monétaire fixeraient définitivement le taux de change de leur monnaie vis-à-vis de l'ECU; celui-ci serait alors utilisé par les banques et peut-être par les grandes entreprises. Dans une seconde étape, l'ECU deviendrait la seule monnaie pour le grand public et les PME, avec l'apparition de billets de banque et de pièces en ECU. Selon les experts, il devrait s'écouler le moins de temps possible entre le début de la première étape et celui de la seconde. Le rapport souligne que les pouvoirs publics et le secteur privé devraient entamer tout de suite un dialogue suivi sur tous les aspects techniques de l'introduction d'une monnaie européenne. Le groupe d'experts consulte à présent tous les milieux intéressés - notamment les banques, les PME et les organisations de consommateurs - avant de déposer un deuxième rapport au milieu de l'année. □



La semaine de travail évolue peu

Entre 1989 et 1994, la semaine de travail a peu évolué dans l'Union européenne, comme le montrent les résultats, publiés fin janvier, d'une enquête réalisée par la Commission européenne dans l'Union à douze moins le Danemark. Dans l'industrie, la durée hebdomadaire du travail prévue par les conventions collectives est passée de 39 heures à 38 heures. Dans le commerce de détail, elle est demeurée inchangée à 39 heures. Mais, sur la même période, la durée d'utilisation des installations industrielles a augmenté dans la plupart des pays en cause. En 1994, seuls 3% des salariés de l'industrie travaillaient à temps partiel, contre 6% en 1989. Quant aux heures d'ouverture des magasins, elles se sont étirées dans tous les pays étudiés, sauf au Portugal. Dans les deux ans qui viennent, à peine 25% des détaillants européens envisagent d'allonger la période d'ouverture; plus des deux tiers n'envisagent aucun changement. □

Médicaments: une Agence européenne

Inaugurée à Londres le 26 janvier 1995, l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments se trouve désormais sur pied. Créée par une "loi européenne" de 1993, l'Agence constitue le pilier du marché unique des médicaments. Elle est chargée d'évaluer les nouveaux produits pharmaceutiques afin de vérifier s'ils ne comportent aucun danger; les médicaments peuvent ainsi se vendre dans toute l'Union européenne avec une seule autorisation et selon les mêmes conditions d'utilisation. L'ensemble du système, qui comprend plusieurs "lois européennes", stimule l'innovation et les investissements en garantissant un marché plus vaste, tout en permettant d'éviter qu'un médicament ne soit interdit dans un Etat membre et vendu librement dans un autre. □

Echanges en hausse dans le grand marché

Au cours du premier semestre de 1994, les expéditions - c'est-à-dire les ventes - de marchandises entre pays de l'Union ont augmenté de 9,4% par rapport à la même période de 1993. C'est ce qu'a indiqué Eurostat, l'office statistique européen, le 1er février 1995, en soulignant une accélération

dans les échanges au premier semestre 1994: les expéditions ont augmenté de 7,6% au premier trimestre et de 11,3% au deuxième trimestre. Ce sont l'Espagne et l'Irlande qui ont connu les accroissements les plus forts; les expéditions n'ont baissé qu'en Grèce. Comme en 1993, il existe une différence - d'environ 5% cette fois - entre les expéditions et les arrivées - c'est-à-dire les achats - alors que les deux types de données devraient être équivalentes. Le système INTRASTAT, mis en place le 1er janvier 1993, souffre toujours d'une absence de réponse de la part de certaines entreprises, surtout pour les arrivées. □

En bref

- **La Commission européenne veut renforcer la lutte contre les fraudes.** Dans son programme d'action pour 1995, adopté le 8 février 1995, elle prévoit d'augmenter les effectifs de son Unité de coordination pour la lutte anti-fraude (UCLAF). Elle entend également multiplier les enquêtes sur place en s'intéressant notamment aux cigarettes, aux produits laitiers, aux textiles, à l'huile d'olive et à la viande bovine. □
- **La dernière enquête sur les écarts de prix de vente** entre pays de l'Union européenne pour les voitures neuves montre une légère réduction des disparités entre le 1er mai et le 1er novembre 1994. Selon les résultats de l'enquête, publiés le 19 janvier 1995, les petites voitures sont plutôt moins chères en Espagne et les grosses voitures en Italie; l'Allemagne et la France restent les pays où les prix moyens des voitures sont les plus élevés. □
- **Le 20 janvier 1995, la Commission européenne a décidé de lancer une enquête** sur la privatisation d'entités ayant reçu des aides du Fonds européen de développement régional (FEDER). La Commission cherche à éclaircir tous les cas présents et passés - ceux des dernières années. Pour l'avenir, elle a l'intention de créer un système d'information et de prévoir des règles impliquant la récupération des aides dans certains cas. □
- **Le régime européen de l'assurance** en vigueur depuis le 1er juillet 1994 ne permet pas à un Etat membre de l'Union d'imposer aux assureurs un système uniforme et obligatoire de bonus-malus en matière automobile. La Commission européenne l'a précisé le 1er février 1995 en soulignant que le régime européen ne condamnait pas non plus le bonus-malus, appliqué avec des variantes dans tous les pays membres. □



Jean-Claude Bervoets © Fotoklub SAB

pme

Après le succès des rencontres du Caire...

Près de 700 chefs d'entreprises venus d'Egypte, d'Israël, de Jordanie et de Palestine, quelque 500 dirigeants d'entreprises venus de l'Union européenne et de nombreux responsables politiques se sont retrouvés du 6 au 8 décembre 1994 au Caire. Objectif: étudier des programmes concrets de développement économique dans des secteurs prioritaires tels que la construction, les infrastructures, les équipements médicaux et pharmaceutiques, les matières plastiques, l'agro-alimentaire et le tourisme. Cette rencontre, intitulée "Partenariat Union européenne - Moyen-Orient", a permis non seulement d'activer les possibilités de coopération entre pays de cette région, mais en plus d'amener les intéressés à avoir des contacts directs pour mieux connaître leurs besoins respectifs. Cette manifestation a permis également de montrer la volonté de l'Union européenne de développer des formes d'association très étroites avec l'ensemble des pays du Moyen-Orient. Les chefs d'entreprises égyptiens, israéliens, palestiniens, jordaniens et européens ont noué, lors de cette manifestation, des milliers de contacts bilatéraux, répondant ainsi pleinement aux objectifs de la rencontre. □

... les chefs d'entreprises ont rendez-vous à Marrakech

Préparé en étroite liaison avec la Fédération des Chambres de commerce de l'Union européenne au Maroc, Medpartenariat Maroc 1995 se déroulera au Palais des Congrès de Marrakech les 15 et 16 mai 1995. Il a pour objectif de favoriser la coopération entre PME marocaines et européennes pour aboutir à la mise en oeuvre d'accords d'association dans le domaine commercial, technique ou financier. Un réseau de conseillers nationaux spécialisés assure la distribution d'un catalogue reprenant le profil et les projets de coopération de 300 entreprises marocaines; ces conseillers se chargent également de la recherche de partenaires dans les pays de l'Union européenne.

Lors des journées de rencontre, les entreprises marocaines sélectionnées auront à leur disposition un stand où elles pourront accueillir les entreprises européennes visiteuses, grâce à des rendez-vous programmés. Parallèlement à ces journées, une importante exposition dans le domaine de l'artisanat permettra aux artisans et aux petites entreprises du Maroc et de l'Union de développer des projets de coopération. Pour tous renseignements: Medpartenariat Maroc, Fédération des Chambres de commerce de l'Union européenne au Maroc, M. Alexander D. MOLL, 69, Rue Prince Moulay Abdallah, 20000 Casablanca (Maroc), Tél.: 00212 2 47 57 10, Fax: 00212 2 47 51 72. □

vu de l'extérieur

Six pays est-européens associés à l'Union

Depuis le 1er février 1995, quatre autres pays d'Europe centrale et orientale sont associés à l'Union européenne. A cette date, les "accords européens" avec la Bulgarie, la République tchèque, la Roumanie et la Slovaquie sont entrés en vigueur, un an jour pour jour après la mise en application des accords de même type conclus par l'Union avec la Hongrie et la Pologne. Ces accords prévoient entre autres l'établissement progressif du libre échange avec l'Union et le rapprochement des législations des pays en cause avec celle de l'Union. Pour le Conseil européen de juin prochain, la Commission européenne doit préparer, avec les ministres des pays en question, un Livre blanc sur le rapprochement de ces pays avec le marché intérieur de l'Union. □

Travailleurs non résidents: sus aux discriminations fiscales !

La Cour de justice de l'Union européenne a rendu le 14 février un arrêt important condamnant l'Allemagne qui refusait d'octroyer les mêmes avantages fiscaux qu'à ses résidents à un Belge travaillant sur son territoire mais résidant en Belgique.

L'affaire remonte à 1988. Roland Schumacker, citoyen belge résidant en Belgique avec sa femme et leurs deux enfants, travaille en Allemagne. Son épouse est sans emploi et, depuis 1989, elle ne perçoit plus d'allocations de chômage en Belgique.

Les revenus du mari, qui proviennent à plus de 90% de son activité en Allemagne, sont donc les seules ressources du ménage. En vertu d'une convention signée entre la Belgique et l'Allemagne, c'est à ce dernier pays que revient le droit d'imposer les revenus de M. Schumacker. Mais l'administration fiscale allemande a imposé les revenus de M. Schumacker sous le régime prévu pour les célibataires et pas sous celui, plus favorable, instauré pour les salariés mariés et n'a pas pris en considération la situation familiale de l'intéressé qui lui aurait donné droit à des déductions ou abattements fiscaux.

Libre circulation des travailleurs

Lorsque M. Schumacker a réclamé à l'administration fiscale allemande de pouvoir bénéficier du régime fiscal appliqué aux travailleurs mariés, l'administration lui a répondu que celui-ci était réservé aux travailleurs résidant en Allemagne. M. Schumacker a fait valoir que cela était contraire à l'article 48 du traité CEE sur la libre circulation des travailleurs qui interdit toute discrimination entre travailleurs des Etats membres notamment en ce qui concerne la rémunération. Le litige a été porté devant un tribunal allemand qui s'est adressé à la Cour de justice européenne pour tirer l'affaire au clair.

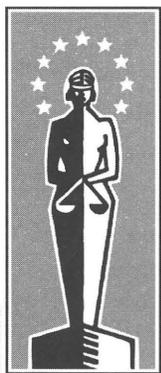
Dans son arrêt, la Cour a estimé que M. Schumacker était effectivement victime d'une discrimination contraire à l'article 48 et que les autorités allemandes se devaient de lui accorder les mêmes avantages fiscaux qu'à un travailleur résident dans une situation comparable. Les autorités allemandes ont fait valoir que le pays

de résidence, en l'occurrence la Belgique, était le mieux à même d'apprécier la situation familiale du travailleur et sa capacité contributive et qu'une prise en compte de cette situation par le pays de travail risquait de conduire à des doubles déductions fiscales. Mais, dans le cas d'espèce, M. Schumacker ne bénéficiait de déductions nulle part étant donné que la Belgique ne pouvait pas lui offrir de quelconques allocations, car la charge fiscale sur ses revenus dans ce pays était insuffisante.

Harmoniser la fiscalité

Conclusion: lorsqu'un travailleur non-résident tire la quasi-totalité de son revenu (au moins 75%) des activités exercées dans le pays d'emploi et ne perçoit pas dans son pays de résidence des revenus suffisants pour y être imposé en fonction de sa situation personnelle et familiale, il doit pouvoir bénéficier dans le pays où il travaille du régime prévu pour les travailleurs résidents de sa catégorie.

Cet arrêt de la Cour, qui fera jurisprudence, est important à deux titres. Tout d'abord, il conforte la Commission dans son droit de recourir à l'article 48 du traité pour obliger les Etats membres à accorder un traitement fiscal aussi favorable aux travailleurs non-résidents qu'aux résidents du moment que leurs revenus dans le pays de résidence ne sont pas suffisants pour que ce pays puisse prendre en compte leur situation personnelle et familiale. Ensuite, l'arrêt Schumacker plaide avec force en faveur d'une harmonisation des dispositions nationales sur l'imposition des revenus, harmonisation dont l'absence contraint aujourd'hui les citoyens européens victimes de discrimination à entamer de longues et difficiles procédures devant les tribunaux pour obtenir gain de cause - plus de six ans dans le cas de M. Schumacker. En 1979, la Commission européenne avait présenté une proposition de directive visant à harmoniser la fiscalité des revenus pour garantir le principe de libre circulation des travailleurs dans l'Union européenne. En 1992, elle l'avait retirée suite à la vive opposition de la part de la plupart des Etats membres. Il faut savoir que pour l'heure, toute décision en matière fiscale au plan européen requiert l'unanimité des voix au Conseil de l'Union. □



F. Point

EURODROIT à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14 à 18 heures

Toute demande d'information écrite peut être adressée à

EURODROIT
rue Archimède 73
1040 Bruxelles

Entretiens individuels sur rendez-vous

au jour le jour

24 FÉVRIER 1995

Allemagne: début d'une grève dans la métallurgie, à l'appel du syndicat IG Metall (3 millions d'adhérents). En cause: le refus du patronat d'accorder des hausses de salaires. Un accord est finalement trouvé le 6 mars.

25 ET 26 FÉVRIER 1995

Bruxelles: la Commission européenne accueille la réunion ministérielle sur les "autoroutes de l'information", prévue par le dernier sommet des pays les plus industrialisés (le "G-7") (voir pp. 6 à 8).

1ER MARS 1995

Malte: constatant les "impressionnants progrès" accomplis par Malte dans son programme de réformes économiques en vue de son adhésion à l'Union, la Commission proposera aux Quinze d'ouvrir des négociations avec elle 6 mois après la fin de la conférence intergouvernementale de 1996.

Biotechnologies: le Parlement européen rejette la directive européenne, discutée depuis 7 ans, et qui devait organiser le brevetage de produits vivants.

2 MARS 1995

Aviation: comme d'autres pays, la Belgique conclut un accord de "ciel ouvert" (open sky) avec les Etats-Unis, malgré les injonctions de la Commission, qui exige que ces négociations soient menées au niveau de l'Union européenne.

5 MARS 1995

Monnaies: début d'une nouvelle tempête sur les marchés financiers. Convoqué à la demande de l'Espagne et du Portugal, le Comité monétaire européen décide de la dévaluation de la peseta (7%) et de l'escudo (3,5%).

6 MARS 1995

Turquie: les Quinze et Ankara signent un accord d'union douanière, permettant la libre circula-

tion des biens, mais pas des personnes, entre les deux pays. Les produits agricoles sont encore soumis à des restrictions. Près de 700 millions d'ECU d'aides et de subsides sont débloqués. Le Parlement européen doit encore donner son aval.

DU 6 AU 12 MARS 1995

Copenhague: sommet mondial sur le développement social organisé par l'ONU. Les chefs d'Etats et de gouvernements ont souscrit à 10 engagements.

9 MARS 1995

Pêche: l'arraisonnement d'un navire espagnol provoque une crise politique entre le Canada et l'Union européenne.

Visas: les ministres de l'Intérieur des Quinze se mettent d'accord sur un modèle unique de visa valable dans toute l'Union. Il entrerait en vigueur à la fin de l'année. □

Précision

L'article paru dans le n° 192 d'EURinfo (février 1995) sous le titre "La libre circulation des capitaux" contient un passage pouvant prêter à confusion. En voici le texte corrigé.

Question:

Ayant des revenus dans un autre Etat que la Belgique, je paie des impôts dans cet Etat. Dois-je encore déclarer ces revenus en Belgique ?

Réponse:

Quiconque vit en Belgique (et c'est là le critère) est tenu d'y déclarer l'intégralité de ses revenus. Si la Belgique a conclu une convention préventive de la double imposition avec le pays où travaille le contribuable, le revenu obtenu à l'étranger sera exonéré, sous réserve de progressivité de l'impôt. Cela signifie que la Belgique ne taxera pas le revenu acquis à l'étranger, mais qu'elle imposera les autres revenus éventuellement obtenus en Belgique au taux en vigueur pour les revenus cumulés. Supposons qu'une personne gagne 1.000.000 BEF en Belgique et 1.000.000 BEF à l'étranger. Elle sera donc taxée en Belgique sur 1.000.000 BEF, mais au taux applicable à un montant de 2.000.000 BEF.

La règle de l'imposition dans le pays où s'exerce l'activité connaît certes un certain nombre d'exceptions, mais quoi qu'il en soit, toute personne qui réside en Belgique et y perçoit une partie de son salaire relève de la législation belge en matière de sécurité sociale. Pour les pays extracommunautaires, la situation est régie par des dispositions particulières. ■

publications

■ gratuites

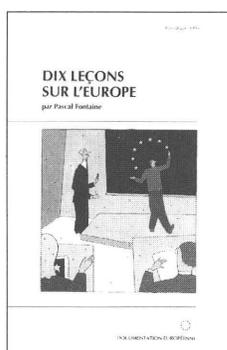
Les publications suivantes peuvent être obtenues au Bureau en Belgique de la C.E., rue Archimède 73, 1040 Bruxelles:

• Carte géographique de l'Union européenne: Etats membres, régions et unités administratives.

• "Guide du consommateur européen dans le marché unique", Commission européenne, 231 p. N° de catalogue C5-80-93-800-FR-C. Ce guide vise à aider les citoyens à comprendre les textes légaux de base de l'Union européenne en matière de consom-



mation, et à les informer des autres actions au bénéfice des consommateurs.



• "Dix leçons sur l'Europe", par Pascal Fontaine, Documentation européenne, 2^{ème} éd., 1995, 46 p., N° de catalogue cc-86-94-755-FR-C.



Le 9 mai, fêtons l'Europe!

Le 9 mai, toutes les communes belges hisseront le drapeau européen. Ce jour marque en effet le 45ème anniversaire du fameux discours que prononça Robert Schuman, et qui est à la base de l'actuelle Union européenne.

Son idée, c'était qu'en créant une interdépendance économique entre les pays européens, on éviterait la guerre et on maintiendrait la paix. La date du 9 mai est ainsi devenue la **Journée de l'Europe**. Cette année, elle correspond, à un jour près, au 50ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Aussi, le Bureau en Belgique de la Commission européenne a voulu s'associer aux événements suivants:

■ A l'occasion de la commémoration officielle, la Fondation Roi Baudouin organise le **8 MAI À FOREST-NATIONAL** à Bruxelles, avec les trois Communautés de Belgique, une cérémonie suivie d'un spectacle soulignant dans sa phase finale l'importance de l'Europe unie pour la préservation de la paix et de la démocratie. Le roi Albert II sera présent à la fête.

■ Le même jour, la **TÉLÉVISION** retransmettra un message du commissaire européen Karel Van Miert à l'attention de la population belge (à la radio, le 9).

■ Le **9 MAI**, vers 22 heures, le complexe **BRUPARCK** à Bruxelles sera le théâtre d'un grand feu d'artifice, avec illumination de l'Atomium au laser. L'Autriche, nouveau membre de l'Union, assurera l'animation grâce à une fanfare tyrolienne!

■ **DU 2 AU 12 MAI**, de 14 à 18 h, le Bureau en Belgique ouvrira une "**LIGNE VERTE**". Le citoyen pourra poser par téléphone, et gratui-

tement, toutes les questions sur des thèmes européens qui lui tiennent à coeur: voyager, étudier, travailler ou acheter dans l'Union européenne. Des experts attendent vos appels au 0800-14517.

■ Le **DIMANCHE 7 MAI, SPECTACLE SON ET LUMIÈRE** au Mardasson, à Bastogne. Il retrace les affres de la Seconde Guerre mondiale et la création à sa suite d'une Europe qui serait garante de la paix. Pour plus d'informations sur ce spectacle qui débutera à 22h30, contactez l'asbl Tour des Sites au 02/736.01.04.

■ Le week-end des **6 ET 7 MAI**, dans le cadre enchanteur du domaine des **GROTTE DE HAN**, vous êtes invités à participer à un rallye pédestre éducatif et très familial. Les questions posées aux participants porteront, évidemment, sur l'Union européenne! Pour de plus amples informations, contactez les grottes de Han au 084/37.72.13.

■ **POUR LES ENSEIGNANTS** qui veulent sensibiliser leurs élèves à l'Union européenne, une cinquantaine de **bibliothèques** de la Communauté française disposent à présent d'une **EXPOSITION-PHOTOS** intitulée "Panorama de l'Union européenne", accompagnée d'un petit catalogue. Le prêt est gratuit.

Si vous désirez obtenir la liste de ces bibliothèques, téléphonez-nous au 02/295 38 44. □

ILS ONT DIT OU ÉCRIT

Un homme politique reçoit en principe la confiance d'un très grand nombre d'électeurs, et pour une part aussi de la communauté entière. S'il nuit à cette confiance, la crédibilité de la politique subit également un grand préjudice.

Mark Eyskens,
dans "De Standaard"
du 10 mars 1995

L'Europe n'aura pas d'avenir sans une industrie audiovisuelle qui représente son identité culturelle.

La Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel
lors du 45^e Festival de Berlin

Plusieurs études ont clairement établi que la combinaison la plus dommageable est celle qui associe les technologies nouvelles avec les anciens modes de gestion des hommes et des entreprises: c'est pourtant ce que l'on tend à faire en Europe, où l'informatique est volontiers utilisée pour automatiser les procédures anciennes, au lieu de réorganiser l'entreprise autour des nouvelles fonctionnalités.

Pierre Bonnaure,
ancien directeur de recherches et de programmes au Commissariat à l'Energie atomique, dans *Trends-Tendances* du 20 février 1995

Plutôt que de nier les problèmes, le temps est venu de les résoudre. Cela n'est possible qu'en restant proche de l'Europe. Si l'Europe est amie de la Turquie, elle doit dénoncer sans cesse les violations des droits de l'homme. Mettez la Turquie sous pression. Mais pour y parvenir, il faut se parler, et les deux parties doivent être prêtes à lâcher du lest. Des refus grossiers ne mènent à rien.

Cem Boyner,
leader du parti turc "Nouveau mouvement démocratique" (YDH), dans "De Morgen" du 4 mars 1995



Robert Schuman

Plus un territoire est étendu, varié dans sa faculté de produire et d'absorber, plus il a de souplesse pour s'adapter aux fluctuations de la conjoncture, mieux il sera armé contre les crises qui le guettent.

EURINFO est édité

par le Bureau en Belgique

de la Commission
européenne

73 rue Archimède

1040 Bruxelles

Tél. (02) 295 38 44

Secrétaire de rédaction:
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau en Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA
Bruxelles-Luxembourg 1995
CC-AH-95-003-FR-C

Lay-out et mise en page:
Kaligram